

## **Communication sur le progrès n°7**

### **Le 10/09/2011**

Depuis plusieurs années l'Imprimerie Moderne de l'Est se distingue par son implication dans une démarche environnementale concrétisée dans un premier temps par la labellisation Imprim'Vert et poursuivie par d'autres Certifications Environnementales (ISO 14001 :2004, FSC, PEFC, Print Environnement...).

IME veut à présent marquer sa volonté de dépasser la problématique purement environnementale en mettant en place une démarche globale Hygiène / Sécurité / Environnement et Développement Durable à tous les niveaux de l'entreprise.

Dès 2006, IME a choisi d'adhérer au Pacte Mondial manifestant son engagement sur les valeurs essentielles que sont :

- les droits de l'homme,
- le droit du travail et les conditions de travail,
- la protection de l'environnement,
- la lutte contre la corruption,

afin de partager les expériences et les bonnes pratiques environnementales et sociales dans le monde.

Dans cette perspective de développement durable, de nombreuses initiatives sont menées, impliquant l'ensemble du personnel, tant en prévention des risques que pour la maîtrise de nos impacts environnementaux. Le respect de l'homme et de l'environnement sont les clefs pour la prospérité de notre société.

Monsieur Laurent Labat, Président Directeur Général de l'Imprimerie Moderne de l'Est, renouvelle son engagement et celle de ses collaborateurs à respecter les 10 principes fondamentaux du Pacte Mondial.

**Laurent LABAT**  
**Président Directeur Général**

## La mise en place d'une procédure

### d' « avis d'achat »

Cette Bonne Pratique répond au Principe 7 du Pacte Mondial :

*Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement*

La procédure « Avis d'achat » a été réalisée par le Service Environnement et transmise au Service Achat.

Elle est utilisée pour toute demande d'essai d'un produit chimique (*encres, colles, solvants, eau de mouillage, etc...*) à partir de l'analyse des FDS (Fiches de Données de Sécurité) selon 4 critères définis ci-dessous dans le paragraphe Objectif.

Elle se compose de 3 parties :

- l'analyse des dangers pour la santé et la sécurité des travailleurs,
- l'analyse des dangers pour le transport et le stockage du produit
- l'analyse des dangers pour l'environnement.

### Historique

Depuis des années, IME analyse les FDS de ses produits avant leur utilisation et met à disposition de ses salariés les FDSS (Fiches de Données de Sécurité Simplifiées) par ailleurs primées en 2005 par le Mouvement Français de la Qualité et devenue Bonne Pratique IME au Pacte Mondial n° 4. L'intégration des critères HSE dans la Politique d'achat est une avancée dans la sensibilisation et l'implication des personnels administratifs et dans la prévention des risques.

### Objectif

Par principe de précaution, l'objectif de cette procédure est d'éviter de faire entrer des substances nocives dans l'imprimerie selon, entre autres, quatre critères discriminants liés à l'environnement et au respect de la santé : les produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques), les éthers de glycol, les substances soumises à une VLE (Valeur Limite d'Exposition) et celles soumises à autorisation dans le cadre du règlement Reach.

### Résultats

Sur les 138 avis d'achat réalisés par le Service Environnement en 2 ans, 33 avis défavorables ont été émis, contrôlant et verrouillant ainsi l'entrée de produits chimiques dans l'entreprise.

Site de production :  
3, rue de l'Industrie  
25110 Baume-les-Dames  
Tél. : 03.81.84.11.78  
Fax : 03.81.84.23.85  
ime-sa.fr

### Bilan

Cette Bonne Pratique répond à un double objectif : préserver la santé des opérateurs et protéger l'environnement en agissant à la source (dès l'achat).

